



Notice d'emploi N° 7516 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	33.5 % propamocarbe hydrochloride (375 g/l); 6.7 % fénamidon (75 g/l)
Nom UICPA:	propyl 3-(diméthylamino)propylcarbamate hydrochloride; (S)-1-anilino-4-méthyl-2-méthylthio-4-phénylimidazolin-5-one

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Consento

Numéro d'homologation fédéral: I-5962	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 015877	Titulaire de l'autorisation étranger: Bayer S.p.A., Italie

Consento

Numéro d'homologation fédéral: F-5961	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2100017	Titulaire de l'autorisation étranger: Bayer SAS, France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture maraîchère			
ail, échalote, oignon	mildiou de l'oignon	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	1
aubergine	alternariose, mildiou de la tomate	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 3
choux (développement de l'inflorescence), choux pommés, cima di rapa	maladie des taches noires du chou, mildiou des crucifères	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	1
concombre	mildiou des cucurbitacées	Concentration: 0.2 % Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: à partir du début de l'attaque.	1

courges (écorce non comestible), melons	mildiou des cucurbitacées	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: à partir du début de l'attaque.	1
courges à peau comestible	mildiou des cucurbitacées	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: à partir du début de l'attaque.	1
poireau	phytophthora du poireau Effet partiel: taches pourpres ou alternariose des allium	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	1
roquette	mildiou des crucifères	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	1
salades (Asteraceae)	mildiou de la laitue	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 3, 4
tomate	alternariose, mildiou de la tomate	Concentration: 0.2 % Délai d'attente: 3 Jours	1, 3, 5
Grande culture			
Tabac	mildiou du tabac	Dosage: 2 l/ha	1, 6
pommes de terre	alternariose [effet partiel contre <i>Alternaria alternata</i>], mildiou de la pomme de terre	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 3, 7
Culture ornementale			
courge d'ornement	mildiou des cucurbitacées	Dosage: 2 l/ha	

Charges générales / agronomiques:

- 1 3 traitements au maximum par culture.
- 2 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 3 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 4 Pas d'application sur Baby-Leaf.
- 5 Spe 3: Pour protéger les organismes aquatiques il faut respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'application en serres, ces prescriptions relatives aux distances à respecter ne sont pas valables.
- 6 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 7 2 semaines de délai d'attente pour les pommes de terre primeurs.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.
- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.